

EMPRISONNEMENT OU SURSIS PAR LES ASSISES

Par **SDOMINIQUE**, le **06/10/2008** à **15:46**

BONJOUR

POUVEZ VOUS ME PRECISER QU ELLES SONT LES PEINES PRONONCEES PAR LES ASSISES POUR DES FAITS D ATTOUACHEMENTS INVOLONTAIRES SUR UN MINEUR SANS VIOLENCE IL Y A PLUS DE 10 ANS / L ACCUSE A UN CASIER VIERGE, IL A UN EMPLOI STABLE, 2 ENFANTS AU COLLEGE / PAS RECIDIVISTE.

LE SURSIS PEUT IL ETRE PRONONCE AUX ASSISES ?

MERCI
SLTS